

Ajoutez un cinquième, qui est la différence entre les deux mesures, et vous avez 9 centins pour le gallon impérial aux Etats-Unis, contre 13½ centins au Canada. Donnez au détail 50 pour cent de profit, et vous pourrez obtenir sur le marché américain, pour 13½ centins, une huile beaucoup meilleure que celle que vous payez 20 centins au Canada. Nous consomons au moins 20,000,000 de gallons de pétrole par année. En multipliant cela par 6½ centins, vous avez au moins \$1,300,000 que le peuple canadien paie pour une qualité inférieure de pétrole de plus que ce que le même nombre de personnes paient aux Etats-Unis pour un article supérieur. Ces honorables messieurs, qui nous donnent de savants essais sur la protection sans en venir aux faits réels, nous disent néanmoins que la politique nationale abaisse les prix. Mais ce n'est pas tout. Prenez le fil de fer barbelé, qui est fabriqué au Canada et aux Etats-Unis. Le 5 décembre j'avais une cote de la ville de Windsor, d'après laquelle le fil de fer barbelé se vendait en détail \$4.80 par cent livres ; et le même jour j'avais aussi une cote de Détroit, ville qui n'est située qu'à un quart de mille de là, de l'autre côté de la rivière, indiquant que le prix de cet article dans cette dernière ville était de \$3.30 par cent livres. Qu'est-ce qui faisait cette différence ? C'était le droit de \$1.50 par cent livres imposé par le gouvernement canadien. A propos de cet article, laissez-moi vous faire part de l'expérience de deux cultivateurs, qui montrera la grande différence qu'il y a entre vivre de ce côté-ci de la frontière et vivre de l'autre côté,—la grande différence entre avoir le libre-échange et la protection.

Le cultivateur A. partit de chez lui, dans le voisinage de Windsor, le 5 décembre 1890. Il voulait acheter 500 livres de fil de fer barbelé pour construire une clôture de 80 perches de longueur. Comme il n'avait pas d'argent, il mit 50 boisseaux d'orge dans sa voiture et se rendit au marché. Il vendit son orge 50 centins le boisseau, prix courant dans la ville de Windsor le 5 décembre, soit un total de \$25. Il alla ensuite dans un magasin de ferronneries et acheta les 500 livres de fil de fer dont il avait besoin et qu'il paya \$4.80 par cent livres, le tout lui coûtait \$24, de sorte qu'il lui resta \$1 pour payer ses dépenses et retourner chez lui. Le même jour, le cultivateur B. avait besoin de 500 livres de fil de fer barbelé pour le même objet, et il partit le même jour de chez lui, dans le voisinage de Détroit avec 50 boisseaux d'orge, vu qu'il n'avait pas d'argent sous la main. Il vendit cet orge sur le marché de Détroit 80 centins le boisseau, ce qui lui rapporta une somme de \$40, et il entra ensuite dans un magasin de ferronneries où il acheta ses 500 livres de fer barbelé à raison de \$3.30 par cent livres, soit un total de \$16.50, de sorte qu'il lui resta \$23.50. Il acheta ensuite un habillement de \$12 pour lui-même, une robe de \$5 pour sa femme, 40 livres de sucre à 5 centins la livre, 20 livres de riz à 5 centins la livre, 2 livres de thé à 50 centins la livre, et 3 paires de chaussures à 50 centins la paire, et il lui resta encore \$1 pour payer ses dépenses. Voilà des faits réels. Comment cela a-t-il été connu ? Le cultivateur A. et le cultivateur B. étaient frères, et dans leurs correspondance ils se sont réciproquement communiqué leur expérience. Je demanderai à l'honorable député d'Albert (M. Weldon) lequel de ces deux cultivateurs est devenu "nomade," d'après lui, lequel a pris le chemin de l'ouest. Est-ce le cultivateur Canadien ou le cultivateur du Michigan ? Je n'ai guère besoin

de dire que c'est le cultivateur Canadien qui a éni-gré dans le pays où il pouvait vendre au plus haut prix et acheter au plus bas prix.

Prenez l'article du sel. L'honorable ministre des finances propose de réduire le droit sur le sel. Il s'est formé une coalition parmi les fabricants de sel, non dans un but malhonnête, je puis le dire, car je les connais tous, mais dans le but de sauvegarder leurs biens et leurs placements. Comment cela ? Le comté que je représente est le centre de l'exploitation du sel. Le gouvernement a deux politiques au sujet du sel—une politique libre-échangiste dans l'est et une politique de restriction dans l'ouest.

Les fabricants d'Ontario ne peuvent pas vendre de sel sur le marché américain, grâce aux droits imposés par les Etats-Unis, ils ne peuvent pas en vendre dans les provinces maritimes, par suite de la politique libre-échangiste du gouvernement canadien qui admet en franchise le sel d'Angleterre et de ses colonies. Il y a même plus que cela, car l'an dernier le Canada a admis en franchise pas moins de 40,000 barils de sel venus des autres pays, tels de l'Italie, l'Espagne, le Portugal, Saint-Pierre, etc., et au-delà de 600 barils venant des Etats-Unis, ont été admis en franchise dans les provinces de l'est. Comment cette industrie peut-elle prospérer au Canada, puisque les marchés de l'est et de l'ouest sont fermés à nos fabricants. De la consommation totale du Canada, l'an dernier, qui a été de 800,000 barils, 532,000 barils ont été admis en franchise, et la plus grande partie de ces 532,000 barils a été transportés dans les provinces de l'ouest par l'Intercolonial, à des prix réduits. Pas moins de 24,000 barils ont été consommés dans la province de Québec et 210,000 barils dans la Nouvelle-Ecosse, approvisionnant ainsi le marché de l'est au détriment du marché de l'ouest. Mais ce n'est pas encore tout. Les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse sont protégées, afin que ce charbon puisse être expédié aussi à l'ouest que possible. Ce charbon n'a jamais été expédié aussi à l'ouest que les mines de sel du comté de Huron, pas même jusqu'à Toronto, et malgré cela on impose un droit de 60 centins par tonne sur ce charbon, au détriment de l'industrie du sel, sous prétexte de protéger les mines de la Nouvelle-Ecosse, bien qu'il ne vienne pas du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans l'ouest d'Ontario. Les manufactures de sel consomment environ 20,000 tonnes de charbon par année, sur lesquelles elles ont à payer 60 cents par tonnes, c'est-à-dire \$12,000 pour protéger les intérêts houillers de la Nouvelle-Ecosse, aux dépens des consommateurs d'Ontario. Les intérêts des pêcheurs, les intérêts des propriétaires de mines de charbon, et les autres intérêts de l'est sont protégées, pendant que sous la politique actuelle les intérêts de l'ouest languissent.

Si nous devons avoir la protection qu'elle soit équitablement répartie ; qu'elle protège également tous les intérêts, car pour me servir d'une expression de sir John Macdonald. "Ce qui est bon pour l'un est aussi bon pour l'autre."

Une autre chose à considérer dans l'industrie du sel c'est qu'on est obligé de renouveler souvent les cuves qui servent à l'évaporation ; cela coûte très cher chaque fois, et ces cuves sont faites avec des plaques à bouilloires qui ne sont pas fabriquées au Canada, mais qui sont importées d'Allemagne, d'Ecosse ou des Etats-Unis et paient un droit très élevé. Il me semble que le gouvernement devrait